



Quand la porte de l'Hôtel de ville nous sera-t-elle enfin ouverte ???

Savez vous que malgré le chômage endémique la ville de Saint-Denis a du mal à recruter dans certains secteurs ?

Que ce soit dans les crèches, dans les accueils de loisirs, au service social, au CCAS, à la médecine du travail, dans la comptabilité, à la DRH, nous manquons de personnels qualifiés pour assurer ces missions. Entre bas salaires, pénibilité, souffrance au travail et sous-effectifs chroniques, les postes sont difficiles à pourvoir. Nos salaires n'ont pas augmenté depuis 10 ans (gel du point d'indice) et tout comme dans le privé nos retraites sont menacées. Il faut pouvoir rendre la ville attractive pour que nous puissions garder et recruter du personnel impliqué et compétent.

Les agent.e.s de la ville sont très investi.e.s dans leur travail. Dans les maisons de quartier, aux sports, dans les écoles, dans les PMI, les centres de santé, la vie associative, la jeunesse, les crèches, l'enfance, la culture, la santé,... nous créons du lien social. On ne choisit pas St Denis, par hasard ! Notre ville est implantée dans l'un des départements les plus pauvres de France où le service public est une activité essentielle pour répondre aux besoins des habitant.e.s. Dans les faits, s'il n'y a pas de reconnaissance de cette implication à travers les congés et les salaires, on aura encore plus de difficultés à embaucher et le personnel de qualité partira. Si des personnes s'investissent pendant plus de 20 ans pour cette ville, c'est la moindre des choses de reconnaître cet engagement en accordant des jours supplémentaires.

On peut aussi tout à fait porter l'idée que la municipalité défende une politique engagée pour les droits sociaux de ses agent.es et de ses habitant.es pour aller vers plus de progrès social en baissant le temps de travail pour un service public de qualité. Monsieur Hanotin était le directeur de campagne de monsieur Benoît Hamon qui défend les 32h hebdomadaires. Aux manettes de la ville, monsieur Hanotin peut enfin défendre le programme qu'il a lui même écrit. Il y a de quoi se questionner sur ses véritables valeurs... Tout comme la cour des comptes qui dit qu'il faut augmenter notre temps de travail, c'est la même cour des comptes qui dit aujourd'hui qu'il faut casser la sécurité sociale et l'hôpital public (avis donné cette semaine alors que la pandémie revient !). Souhaitons nous réellement que les conditions d'accueil se dégradent à l'hôpital Delafontaine comme dans les services de la ville à l'heure où la crise sanitaire, économique, sociale et alimentaire n'a jamais été aussi rude sur notre territoire ?

Un exemple parlant : le service social de la mairie subit déjà un turn-over important et peine à recruter alors que les primes et les congés sont mis en avant pour tenter de répondre à la pénibilité du travail à St Denis. Sans ces arguments les travailleurs sociaux risquent d'aller travailler au département où la charge de travail et l'investissement sont moindres. C'est effectivement un choix de travailler à St Denis avec la double casquette commune et département mais pas dans n'importe quelles conditions. Et les intérêts des collègues et des publics ne sont pas opposés, au contraire ! Savez vous que 20% des expulsions sont empêchées quand le service social est départemental alors que ce sont 80% des expulsions qui sont empêchées quand le service social est municipal ? Toutes ces questions politiques (oui c'est politique puisqu'il s'agit de notre vie en société) sont entre les mains du nouveau maire, mais ne doivent échapper ni aux habitant.es ni aux collègues dont ce sont les tâches qu'ils et elles ont à cœur d'effectuer. **Le service public est notre bien commun à tous et toutes !**

Derrière le conflit qui oppose collègues et élu.es, c'est un choix de société vers le pire ou vers le meilleur qui se dessine. Un service public de qualité pour les Dionysien.ne.es avec de bonnes conditions de travail et de rémunération pour les collègues.

Attaquer le personnel en disant qu'il ne travaille que 32h30/semaine alors que la plupart ne comptent pas leurs heures supplémentaires (récupérées ou pas d'ailleurs !), relève du mépris et révèle une grande méconnaissance de la ville. En effet, les collègues de l'enfance quittent parfois leur poste à 20h pour attendre les derniers parents alors que dans d'autres villes, la porte est close à la fin du service et les enfants emmenés au commissariat pour que les parents les y récupèrent... Sans compter les collègues qui emmènent du travail à la maison car la charge de travail a explosé dans de nombreux services. N'oublions pas que la population de St Denis a augmenté de 10% en 10 ans, ce n'est pas le cas parmi le personnel communal (gel des postes, fusion des tâches, polyvalence,...) ce qui explique sans doute l'augmentation de 9% des accidents de travail en 1 an...

Nous voyons parfois dépérir les collègues des crèches parce qu'elles pallient le non-remplacement des collègues. Car le problème est bien le non remplacement et pas les absences en elles-mêmes, tout comme nos collègues professeur.e.s dans les écoles qui ne sont pas remplacé.e.s, l'ensemble de nos services publics se dégradent à vitesse grand V dans notre territoire discriminé.

Pour conclure il est complètement irresponsable d'opposer habitant.es et agent.es. Car ce sont les habitant.es et les agent .es qui font cette ville. C'est cette solidarité d'action qui rend notre ville populaire et solidaire malgré la crise sociale. Et c'est vouloir exploser cette tradition de solidarité que de stigmatiser les communales et communaux qui travaillent au quotidien au service des usagers et usagères. Monsieur Hanotin s'inspire plus de Donald Trump que de Jaurès avec toute sa propagande de communication mensongère...

Rappelons le, notre intersyndicale n'a jamais été reçue depuis le début de la grève, c'est la stratégie du choc pour mettre en galère les parents, user la bourse des grévistes, et amoindrir le service public. C'est en plus complètement illégal. L'obligation de déposer des préavis de grève dans les communes de plus de 10 000 habitant.es a été inscrite dans la loi pour permettre d'avoir un temps de négociation avant que la grève ne s'effectue. Monsieur Hanotin foule du pied la loi au détriment de ses propres administré.es.

Question subsidiaire : est-ce que les agents peuvent transmettre leurs factures de baby-sitting quand ils et elles travaillent en dehors des heures d'accueil de loisirs ? Référence aux 35 000 euros que vous vous êtes votés pour la garde de vos enfants lors de vos réunions.....

Nous demandons toujours à rencontrer la municipalité. Nous défendons toujours nos congés et nos primes. Nous refusons toujours la baisse de nos salaires. Quand la porte de l'hôtel de Ville nous sera-t-elle enfin ouverte ? Tout dépend de monsieur Hanotin.



MANIFESTATION MARDI 13 OCTOBRE 11H30 HOTEL DE VILLE
REUNION PUBLIQUE
JEUDI 15 OCTOBRE 18H BOURSE DU TRAVAIL

